Noisy-le-Grand

pratique

École, restauration scolaire,
accueils de loisirs, études surveillées.

INSCRIPTIONS
Mode d'emploi 2013

Noisy-le-Grand

Le mot du maire

Accompagner vos enfants et simplifier votre quotidien.

Toute l'action de la Ville en matière d'éducation et d'enfance poursuit un objectif : celui de la réussite de tous les petits Noiséens, sans exception.

En termes d'égalité des chances, le maintien en 2013, de la gratuité des fournitures scolaires pour tous les élèves des écoles élémentaires constitue une mesure importante dans une période où de nombreuses familles rencontrent des difficultés financières.

La réforme des rythmes scolaires réaffirme elle aussi ce droit à la réussite pour tous les enfants. La lutte contre l'échec scolaire et l'épanouissement des enfants passent - c'est une évidence sur laquelle tous les experts s'accordent - par une meilleure répartition des enseignements et du temps libre sur la semaine mais aussi dans la journée.

Pour réussir la mise en œuvre de cette réforme à Noisy-le-Grand, nous devons prendre le temps de la réflexion et de l'échange... La Ville a donc demandé le report de l'application de la réforme au mois de septembre 2014.

D'ici là, je souhaite associer tous les parents d'élèves à cette discussion, afin de définir une organisation qui tienne compte de vos attentes et de vos besoins. La première étape de cette concertation sera donc une enquête auprès de toutes les familles noiséennes. Son objectif est de mieux connaître votre organisation actuelle pour pouvoir élaborer, en concertation avec vos représentants élus dans les conseils d'école et les enseignants, des scénarios d'aménagement de la semaine. Ceux-ci vous seront ensuite proposés pour que vous fassiez part de vos préférences. Le dispositif adopté, d'ici la fin 2013, sera celui qui satisfera le plus grand nombre de familles.

D'ici là, les informations contenues dans cette brochure vous permettront de préparer, dans les meilleures conditions possibles, la rentrée scolaire de votre/vos enfant(s).

MICHEL PAJON
DÉPUTÉ-MAIRE DE NOISY-LE-GRAND

Rentrée mode d'emploi

LA RENTRÉE 2013 SE PRÉPARE DÈS AUJOURD'HUI

Pour que vos enfants puissent fréquenter le restaurant scolaire, l'accueil de loisirs ou l'étude surveillée en septembre 2013, **leur inscription administrative préalable est obligatoire.**

Vous avez jusqu'au 21 juin 2013 pour retourner votre dossier dans l'enveloppe pré-affranchie fournie à cet effet.

DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

Une seule demande suffit pour inscrire votre enfant à la fois au restaurant scolaire, à l'étude surveillée et à l'accueil de loisirs !

- **Votre enfant est déjà inscrit à l'école et vous possédez un quotient familial calculé par la CAF : inutile de vous déplacer ! Votre inscription se fera simplement par courrier.** Il vous suffit, pour cela, de retourner les pièces demandées avec l'enveloppe préaffranchie fournie.
- **Pour les familles qui n'auraient pas encore de quotient familial CAF, ou celles dont les enfants s'inscrivent pour la première fois à l'école, le pôle Famille, sports et loisirs vous reçoit sans rendez-vous à l'hôtel de ville.**

  Vous pouvez aussi inscrire votre enfant à la mairie annexe du Champy, à la mairie annexe des Richardets et à la Maison des Services Publics.

Pôle Famille, sports et loisirs

Hôtel de ville - Place de la Libération
Ouverture du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 45.
Le samedi de 8 h 30 à 11 h 45 (sauf les jours fériés et pendant les vacances scolaires).
Hôtel de Ville - Place de la Libération
Tél. : 01 45 92 76 32 - Fax : 01 45 92 54 62

Quotient familial : un préalable à l'inscription

Pour plus de simplicité et d'équité, la Ville de Noisy-le-Grand a adopté le quotient familial de la Caisse d'allocations familiales (CAF) afin de calculer les tarifs des prestations. Une seule grille comportant 11 tranches sert au calcul des tarifs*.

EN PRÉALABLE À TOUTE INSCRIPTION, VOUS DEVEZ CONNAÎTRE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL CAF.

Deux situations sont possibles :

- **Votre enfant est inscrit à l'école et vous possédez une attestation de la CAF mentionnant votre quotient :** vous pouvez envoyer le dossier d'inscription par courrier.
- **Vous ne connaissez pas votre quotient familial et/ou vous inscrivez pour la première fois votre enfant à l'école :** vous devez vous présenter dans l'un des points d'accueil de la Ville pour constituer votre dossier.

Tranches	Quotients familiaux CAF
1	de 0 à 399,00 €
2	de 399,01 € à 537,00 €
3	de 537,01 € à 662,00 €
4	de 662,01 € à 863,00 €
5	de 863,01 € à 1 021,00 €
6	de 1 021,01 € à 1 159,00 €
7	de 1 159,01 € à 1 327,00 €
8	de 1 327,01 € à 1 528,00 €
9	de 1 528,01 € à 1 780,00 €
10	plus de 1 780,00 €
11	hors commune

POINTS D'ACCUEIL

Adresses en page 7

- Hôtel de ville - Pôle Famille, sports et loisirs
- Mairie annexe du Champy
- Mairie annexe des Richardets
- Maison des services publics

** Accueils de loisirs, études surveillées, restauration scolaire, séjours vacances, classes d'environnement, école municipale des langues, activités dans les Maisons pour tous, au Conservatoire Maurice-Baquet et à l'École municipale des sports.*

Inscrire votre enfant…
une étape nécessaire

Pour simplifier vos démarches, la Ville vous permet d'inscrire votre enfant en une seule fois à l'étude surveillée, au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs. Une seule condition : renvoyer un dossier bien complété ou vous rendre dans l'un des points d'accueil municipaux. Cette inscription préalable est indispensable pour que votre enfant puisse bénéficier de ces services.

… à l'école

L'inscription à l'école vous concerne :

- **si vous venez de vous installer à Noisy ;**
- **si vous inscrivez votre enfant pour la première fois (entrée en maternelle).**

Dans ce cas, présentez-vous dans l'un de nos points d'accueil pour créer votre dossier. Pensez à vous munir de l'ensemble des pièces nécessaires (voir en page 8 de ce document).

- Un certificat d'inscription vous sera remis par la Ville. Vous devez ensuite prendre rendez-vous avec le directeur d'établissement de votre enfant pour lui remettre ce document. Votre enfant pourra alors être scolarisé.
  La liste des écoles et leurs coordonnées sont disponibles sur le site www.noisylegrand.fr

À NOTER

Si vous souhaitez scolariser votre enfant né en 2011, vous pouvez faire enregistrer ce souhait auprès des services municipaux. Mais attention : les places disponibles pour accueillir les enfants de moins de 3 ans sont très limitées. Cette décision dépend de l'Inspection de l'Éducation nationale.

… à l'étude surveillée

Destinée aux enfants des écoles élémentaires, l'étude surveillée fonctionne tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h à 17 h 30.
Un enseignant encadre les enfants pour qu'ils puissent réviser leurs leçons.

- Seuls les enfants préalablement inscrits peuvent bénéficier de l'étude surveillée.

… au restaurant scolaire

La société Elior Soreno cuisine les repas destinés aux restaurants scolaires de Noisy-le-Grand.

- Elle assure une permanence au pôle Famille, sports et loisirs les mercredis après-midi et les vendredis matin, aux heures d'ouverture du service (tél. : 01 45 92 64 12).
- **Le service d'accueil téléphonique d'Elior Soreno répond à vos questions au 01 41 29 38 92 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.**
- Chaque mois, la société Elior Soreno vous adresse une facture détaillée. Vous pouvez déposer vos paiements au pôle Famille, sports et loisirs ou les envoyer par la Poste.
- **Encore plus simple et plus économique : vous pouvez opter pour le prélèvement automatique sur simple appel au 01 41 29 38 92.**
- Les enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle ou peuvent justifier être à la recherche d'un emploi, bénéficient prioritairement d'un accès régulier au restaurant scolaire. Pour les autres cas, une demande de dérogation peut être adressée par courrier au service Restauration scolaire.

à savoir

Votre enfant présente une allergie alimentaire et vous souhaitez qu'il soit accueilli au restaurant scolaire

- Vous devez adresser une demande par courrier à Emmanuel Constant, adjoint au maire délégué à l'Éducation et prendre rendez-vous avec la médecine scolaire au 01 43 04 11 79 dès le mois de juin. La démarche est identique pour le renouvellement.
- Vous bénéficiez d'un tarif spécifique (moins 0,50 € sur le prix du repas).

- **Le service Restauration scolaire peut vous renseigner sur les modalités de cet accueil au 01 45 92 76 32.**

… à l'accueil de loisirs

Avant et après l'école, 31 accueils de loisirs proposent des activités à 1 300 enfants des écoles maternelles et élémentaires de Noisy-le-Grand. Ces activités s'organisent en toute sécurité autour du plaisir de jouer, d'être ensemble et de se détendre, dans le respect du rythme de l'enfant.

LES ACCUEILS PROPOSÉS :

- Accueils du matin maternels et élémentaires (jusqu'au CE2) : de 7 h à 8 h 20.
- Accueils du soir maternels et élémentaires (jusqu'en CM2) : de 16 h à 19 h.
- Accueils du mercredi maternels et élémentaires : de 7 h à 19 h.
  Possibilité d'accueil à la demi-journée avec ou sans repas.
  Demi-journée sans repas :
  de 7 h à 12 h ou de 13 h 30 à 19 h.
  Demi-journée avec repas :
  de 7 h à 13 h 30 ou de 12 h à 19 h.

Pendant les vacances

- **Les accueils de loisirs** reçoivent aussi les enfants de 7 h 30 à 19 h pendant les vacances scolaires.
  Pour en profiter, vous devez obligatoirement réserver leurs jours de présence grâce aux formulaires disponibles dans les accueils de loisirs.
- Toute journée réservée à l'accueil de loisirs est due. Sauf cas dérogatoire, toute absence vous sera facturée au prix coûtant pour la Ville, soit 42,77 € par jour.

À savoir

TRANSPORTS DES CLASSES SPÉCIALISÉES

Noisy-le-Grand compte quatre classes spécialisées : deux classes d'intégration scolaire (CLIS) destinées aux enfants en difficulté, et deux classes d'enfants non-francophones (CLIN). Pour faciliter le déplacement de ces élèves, la Ville assure un service gratuit de transport selon un itinéraire défini.

- **Pour plus d'informations, contactez la direction de l'Éducation et de l'Enfance au 01 45 92 76 32.**

BOURSE SCOLAIRE

Vous avez peut-être droit à une bourse scolaire pour votre enfant.

Pour en savoir plus, contactez la
Caisse d'allocations familiales
Immeuble Descartes
29, promenade Michel-Simon
Tél. : 08 10 25 93 10

Rappel

L'ASSURANCE EST OBLIGATOIRE !

Votre enfant doit être assuré pour toutes les activités extérieures scolaires et périscolaires, y compris pendant le service de restauration et les études surveillées. Lors de son inscription, vous devez fournir une attestation.

- **Contactez votre assureur :**
  dans la plupart des cas, le contrat de responsabilité civile familiale couvre les enfants pendant leur vie scolaire.
  Sinon, vous pouvez souscrire une assurance scolaire particulière. Il est aussi conseillé de souscrire une garantie individuelle accidents couvrant, notamment, les dommages que l'enfant pourrait subir.

à savoir

PAIEMENT SIMPLIFIÉ

Désormais, vous pouvez régler les prestations périscolaires par prélèvement automatique.
Toutes les modalités auprès de la direction de l'Éducation et de l'Enfance ou sur www.noisylegrand.fr

Tarifs des activités scolaires et périscolaires

Tranches	Quotients familiaux CAF	Restaurant scolaire		Études surveillées prix par jour (€)	Accueil de loisirs		
		1 repas ou pique-nique Maternelle (€)	1 repas ou pique-nique Élémentaire (€)		Accueil pré-/post-scolaire 1 matin ou 1 soir (€)	Accueil ½ journée (repas non compris) (€)	Mercredis/ vacances/ nuitée sur centre (€)
1	de 0 à 399,00 €	0,75	0,89	1,09	0,55	1,64	3,58
2	de 399,01 € à 537,00 €	1,09	1,54	1,54	1,01	1,99	5,43
3	de 537,01 € à 662,00 €	1,64	2,19	1,76	1,41	2,29	7,29
4	de 662,01 € à 863,00 €	2,19	2,85	2,03	1,76	2,74	9,16
5	de 863,01 € à 1 021,00 €	2,74	3,39	2,25	2,16	3,28	10,81
6	de 1021,01 € à 1 159,00 €	3,08	3,73	2,51	2,55	3,94	12,40
7	de 1 159,01 € à 1 327,00 €	3,39	4,06	2,74	2,93	4,72	13,72
8	de 1 327,01 € à 1 528,00 €	3,83	4,50	2,99	3,30	5,59	15,36
9	de 1 528,01 € à 1 780,00 €	4,38	4,93	3,22	3,70	6,57	17,00
10	plus de 1 780,00 €	5,04	5,37	3,46	4,08	7,68	18,64
11	hors commune	9,32	9,32	3,94	5,48	16,45	42,77

Ces tarifs sont valables du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.

Adresses utiles

Pôle Famille, sports et loisirs
Hôtel de Ville - Place de la Libération
Tél. : 01 45 92 76 32 - Fax : 01 45 92 54 62

OUVERTURE :
- du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 15 et 13 h 30 - 17 h 45
- le samedi : 8 h 30 - 11 h 45 (sauf les jours fériés et pendant les vacances scolaires).

Mairie annexe du Champy
4 grande allée du Champy - Tél. : 01 43 05 66 00

OUVERTURE :
- du mardi au vendredi : 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 18 h
- le samedi : 9 h - 12 h

Fermeture le lundi.

Mairie annexe des Richardets
Espace Théophile Poilpot - 17 avenue Gabriel-Péri
Tél. : 01 45 92 75 51

OUVERTURE
- du lundi au vendredi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 17 h 30
- le samedi : 9 h - 12 h

Maison des Services Publics
11/15 mail Federico-Garcia-Lorca
Tél. : 01 55 85 12 00

OUVERTURE :
- lundi et mercredi : 13 h 30 - 18 h
- mardi, jeudi et vendredi : 9 h - 12 h et 13 h 30 - 18 h
- samedi : 9 h - 12 h

Inscriptions, mode d'emploi

Mon enfant est déjà inscrit à l'école

▶ Avant de retourner l'enveloppe pré-affranchie, je vérifie que j'ai bien joint tous les documents.

- ❑ Fiche sanitaire remplie et signée (une par enfant).
- ❑ Fiche d'inscription aux activités périscolaires remplie et signée (recto/verso).
- ❑ Justificatif d'activité salariée ou de recherche d'emploi datant de moins de 3 mois afin de bénéficier des services de restauration scolaire et des accueils de loisirs.

Et aussi, suivant votre situation :

- ❑ **Je bénéficie de prestations CAF : copie d'attestation de paiement CAF (mentionnant impérativement le quotient).**
- ❑ J'ai un seul enfant et je ne suis pas allocataire CAF : copie de la dernière feuille d'imposition + justificatif de domicile.
- ❑ Je considère que mes revenus correspondent à la tranche 10 de facturation des prestations : attestation sur l'honneur le spécifiant + justificatif de domicile.

▶ Je me déplace sans rendez-vous au point d'accueil si mon domicile ou ma situation a changé depuis la rentrée 2012

- ❑ avec un justificatif de domicile* si j'ai changé d'adresse.
  *Quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe datant de moins de 3 mois.
- ❑ avec une autorisation écrite de l'autre parent, un jugement de divorce ou une ordonnance du juge aux affaires familiales si je suis divorcé ou séparé.

à savoir

Retrouvez sur www.noisylegrand.fr
- **la fiche sanitaire et la fiche d'inscription en téléchargement**
- **les réglements intérieurs des services en consultation**

www.noisylegrand.fr

J'inscris mon enfant pour la première fois à l'école ou je suis nouveau noiséen

▶ Je me déplace au point d'accueil muni des documents obligatoires.

- ❑ Livret de famille.
- ❑ Carnet de santé de l'enfant à jour.
- ❑ Justificatif d'activité salariée ou de recherche d'emploi datant de moins de 3 mois afin de bénéficier des services de restauration scolaire et des accueils de loisirs.
- ❑ Justificatif de domicile de moins de 3 mois ou certificat d'hébergement accompagné d'un justificatif de domicile de la personne qui m'héberge.
- ❑ Autorisation écrite de l'autre parent, jugement de divorce ou ordonnance du juge aux affaires familiales si je suis divorcé(e) ou séparé(e).
- ❑ Attestation d'assurance responsabilité civile (voir page 6).
- ❑ Certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre ville.

● J'ai déjà un quotient CAF
- ❑ Copie d'attestation de paiement CAF (mentionnant impérativement le quotient) si je bénéficie des prestations.

● Je dois faire calculer mon quotient CAF
- ❑ Dernière feuille d'imposition sur le revenu, même si je suis non imposable.

+

- ❑ Je suis salarié(e) : bulletin de salaire de décembre 2012 et les trois derniers bulletins de salaires des deux parents.
- ❑ Je suis en recherche d'un emploi : notifications et trois derniers décomptes justificatifs Pôle Emploi.
- ❑ Je suis commerçant(e), artisan, profession libérale, marchand ambulant : bilan et forfaits d'imposition.
- ❑ Je suis divorcé(e) ou séparé(e) : justificatif de pension alimentaire.

Direction de la Communication de la ville de Noisy-le-Grand - Mars 2013 - Photos : Sébastien Brousseau - Samantha Pastoor - Henri Perrot - Thinkstock